

## Politique sociale

### ■ Le Medef dresse un état des lieux des prélèvements sur les entreprises

Dans un communiqué publié le 26 novembre, l'organisation patronale souligne qu'« entre 2011 et 2013, les prélèvements obligatoires par rapport à 2010 ont augmenté de 36 milliards. Cette hausse a été ralentie en 2014 grâce au CICE, passant de 36 milliards à 31 milliards d'€. Enfin, en 2015, le CICE et les premiers effets du Pacte de responsabilité permettront de ralentir encore de 7 milliards la hausse des prélèvements obligatoires ». Le Medef constate que « s'il est incontestable que le montant des prélèvements obligatoires a entamé un mouvement de baisse grâce au CICE et au Pacte de responsabilité, diverses taxes et charges continuent d'augmenter pour les entreprises, et ce en dépit des annonces [...]. Cette hausse continue, quels que soient les gouvernements, occultée par le CICE et le Pacte de responsabilité, contrecarre les effets attendus de la politique en faveur de la compétitivité ». C'est pourquoi le Medef « appelle à l'arrêt des prélèvements supplémentaires et de l'augmentation des prélèvements existants qui portent atteinte à la cohérence des discours du gouvernement et de ses efforts sincères en faveur de la compétitivité ». Pour Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président délégué du Medef, « les prélèvements obligatoires retrouveront leur niveau de 2010 au mieux en 2017, il n'y aura donc pas d'effet du Pacte sur l'emploi avant cette date. Il est urgent d'accélérer le Pacte de responsabilité, ce qui demande donc accélérer la baisse des dépenses publiques ».

## Prud'hommes

### ■ Avis négatif du patronat et des syndicats sur la réforme

La réforme de la justice prud'homale, prévue dans le cadre du projet de loi pour l'activité, a essuyé le 26 novembre un avis négatif des syndicats et le refus net du patronat lors de la réunion du Conseil supérieur de la prud'homie (CSP). Les représentants de la CGT, de FO et de la CFE-CGC ont émis des avis défavorables sur ce projet de loi, qui doit être présenté à la mi-décembre par le ministre de l'Économie, a indiqué Patricia Parisi (CGT), membre du CSP. De son côté, Jacques-Frédéric Sauvage, président des prud'hommes de Paris et membre du CSP, a déclaré qu'au nom du Medef, il avait demandé le retrait du

volet sur la justice prud'homale du projet Macron. Selon lui, « L'UPA et la CGPME ont demandé la même chose ». Selon ses détracteurs, la réforme favorise l'intervention de juges professionnels dans la procédure. Jacques-Frédéric Sauvage a, par ailleurs, déploré « l'absence de concertation » de la part du gouvernement. Patricia Parisi a souligné que les syndicats ont « beaucoup d'interrogations » sur ce texte, qui reste « imprécis » sur plusieurs aspects, notamment sur la formation prévue pour les conseillers et le statut du défenseur syndical. « Nous ne sommes pas opposés à une réforme, mais ce texte a été écrit dans la précipitation » (avec l'AFP).

## Santé au travail

### ■ La CNNC et le Coct consultés sur la réforme de la médecine du travail

La CNNC (commission nationale de la négociation collective) est consultée le 27 novembre et le Coct (Conseil d'orientation sur les conditions de travail) le 28 novembre sur le projet de loi pour la croissance et l'activité. L'article 90 du projet prévoit la possibilité pour le gouvernement de mettre en œuvre par ordonnance les mesures de simplification relatives à la médecine du travail présentées à l'Élysée le 30 octobre (v. l'actualité n° 16704 du 3 novembre 2014). Rappelons qu'il s'agit de réserver la visite médicale d'embauche aux métiers difficiles et dangereux, et de réviser les modalités des visites périodiques pour favoriser la prévention. Le Président de la République a aussi laissé entendre que les visites d'embauche pourraient être réalisées par un médecin généraliste. En outre, la notion d'aptitude doit être révisée, en particulier quand elle est prononcée « avec réserve ». L'objectif affiché est de « sécuriser l'employeur dans sa recherche d'une solution adaptée » et de permettre au salarié d'envisager une reconversion professionnelle.

### ■ Les syndicats de SSTI se mobilisent pour défendre la médecine du travail

Les syndicats de la branche des services de santé au travail interentreprises, hormis la CFDT, ont exprimé le 26 novembre leur opposition et leurs « vives inquiétudes » face aux mesures de simplifications prévues par le gouvernement. L'intersyndicale dénonce « l'absence de concertation de l'État avec les partenaires sociaux de la branche, ainsi que la mise en péril de la médecine du travail et de la santé des salariés ». Pour

Pierre-Yves Montéléon (CFTC), « il est impensable d'exclure la concertation, alors que des pans entiers du Code du travail sont mis en cause et que la santé au travail est un droit fondamental reconnu par le droit international ». Selon Jean-Michel Sterdyniak, du SNPST (syndicat des professionnels de la santé au travail) « supprimer la visite d'embauche, c'est supprimer la prise de contact avec les salariés et l'organisation de leur suivi. On ne sécurise que la situation juridique de l'employeur au mépris de la prévention et de la santé des salariés ». Bernard Salengro (CFE-CGC) estime qu'« un tel espacement des visites décrédibilise les services de santé au travail ». Jacques Delon (FO) souligne qu'« un généraliste n'a aucun droit de pénétrer dans l'entreprise, ni de se prononcer sur l'aptitude d'un salarié ». Nadine Khayi (CGT) ajoute qu'« un généraliste ne peut pas connaître le vécu des salariés, ni juger de l'adaptation d'un poste de travail à l'état de santé d'un salarié ». L'ensemble des syndicats semblent prêts à repenser la notion d'aptitude, qui ne leur semble pas adaptée. Mais ils refusent qu'elle soit simplement écartée au profit d'un employeur qui ne serait plus tenu d'aménager les postes en cas d'inaptitude « avec réserve » et serait alors déchargé de son obligation de reclassement des personnes déclarées inaptées.

## RSE

### ■ Conférence environnementale : la CFTC et la CFE-CGC se veulent constructives

À l'occasion de la conférence environnementale qui se tient les 27 et 28 novembre, la CFTC annonce dans un communiqué publié le 26 novembre, qu'elle « s'engage à intégrer dans ses revendications, au-delà des dimensions sociales et économiques, le pilier écologique aujourd'hui incontournable ». En effet, pour la CFTC, « une nouvelle donne de l'action syndicale existe : des pistes sont à explorer notamment sur la pertinence de la notion de développement durable, qui privilégie l'économie au détriment du social et de l'écologie. La gouvernance, le rôle des corps intermédiaires et de l'État doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie. Les nouvelles perspectives d'emplois amèneront également à s'interroger sur la place qu'occupe le travail dans notre société et sur l'évolution des rapports sociaux ». La CFE-CGC affirme que « les salariés doivent être au centre des